

Liste Audiens Bien-être Santé

Les prestations mentionnées à la présente liste sont prises en charge par l'Institution uniquement en l'absence de remboursement par la Sécurité sociale et par votre contrat frais de soins de santé.

Attention : afin d'être remboursé au titre de la présente liste, la prescription médicale et les justificatifs, établis au nom du bénéficiaire, doivent être fournis en même temps que la demande de prise en charge.

Médecine courante

Pédicurie-Podologie

Test de mémoire réalisé par un psychologue clinicien (limité à 1/an)

Consultations et bilans psychologue clinicien (limités à 5 séances/an)

Consultations et bilans psychomotricité (enfant de moins de 12 ans)

Ergothérapie (limité à 5 séances/an)

Microkinésithérapie

Médecines douces

Acupuncture

Chiropractie

Consultations et bilans nutritionniste, diététicien, homéopathe, étio-pathe et naturopathe

Ostéopathie

Phytothérapie

Produits homéopathiques, compléments nutritionnels, apports vitaminiques & aliments diététiques

Prévention

Sevrage tabagique : patchs, gommes, pastilles, inhalateur, hypnose... (hors cigarette électronique)

Vaccins

Contention (bas et manchons)

Contraception

Dépistage cancer col de l'utérus

Bien-être

Médicaments ménopause, achetés en pharmacie

Traitements érectiles, achetés en pharmacie

Prothèses et appareillage

Bouchons auditifs moulés à l'oreille

Prothèses capillaires

Protections pour les incontinences

Lingerie adaptée pour les prothèses mammaires

Petit appareillage orthopédique

Traitements dentaires

Parodontologie

Scanner dentaire

Techniques de fluoration

Rebasage des appareils

Blanchiment

Optique

Chirurgie réfractive ou corrective de l'œil

Séances d'adaptation aux lentilles

Cette liste remplace les précédentes et s'applique à compter du 1^{er} septembre 2019, quelle que soit la date de la demande de prise en charge.

Cette liste peut être modifiée à tout moment par l'Institution, afin de l'adapter à l'environnement de l'Assurance maladie. Consultez le site Internet www.audiens.org, rubrique « Documents » afin de disposer de la liste à jour.